



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 octobre 2020

Sessione di u 12 di ottobre di u 2020

Rapport N° 2020-1

Raportu N° 2020-1

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet :	Désignation des représentants de la Chambre des Territoires dans les organismes extérieurs et comités de pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse
Oggetu :	Disignazione di i riprisintanti di a Camera di i Territorii in e cummissione è urganisimi esterni

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2018, la Chambre des Territoires a été amenée à désigner des représentants au sein d'organismes extérieurs et comités de pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Compte tenu du renouvellement partiel de ses membres suite aux élections municipales de 2020, il convient de renouveler également ces représentants aux organismes suivants :

- Conseil de Rivages de Corse (4 membres)
- Commission Territoriale des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature (1 membre)
- Pattu pè a ghjuventù (1 membre)
- Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté (1 membre)
- Commission mixte Chambre des Territoires / Assemblée de Corse sur l'organisation des services publics dans les territoires (11 membres)
- Comité de suivi du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia (1 membre)
- Comité de pilotage des Projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse (1 membre).

Trois autres représentants viennent compléter cette liste et font l'objet de rapports présentés par ailleurs (rapport n°2020-5, rapport n°2020-6 et rapport n°2020-9).

Un tableau récapitulatif est joint en annexe, les noms des anciens représentants y sont mentionnés pour mémoire car certains sont toujours membres de la Chambre des Territoires.

Conformément aux dispositions de l'article 5.5 du règlement intérieur, *«le vote se fait à main levée sauf demande expresse à la majorité de ses membres lorsque le sujet le justifie. Dans ce cas, le vote se fait à bulletin secret»*.

Compte tenu des conditions d'organisation de cette session, je vous propose que nous restions sur les modalités définies par le règlement intérieur. Une interruption de séance pourra être demandée. Sa durée ne pourra excéder 15 mn.

Vi pregu di deliberà ne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.